

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 septembre 2018 à 20h30 Salle des fêtes de Nods

L'an 2018, le 06 septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 31 août 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BERTIN Philippe, CHANEZ Raphaël, COULOT Jean-Pierre, DROZ Christophe, Isabelle NICOD qui donne procuration à Stéphane GIRET, GAUDUMET Mickaël, HENRIOT Brice, HUMBERT Alain, JOURNOT Arnaud qui donne procuration à Hervé JOUFFROY, LARDIER Martine, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, PHILIPPE Romain qui donne procuration à Jérôme COLISSON, ROULLOT Aurélie, SANCEY RICHARD Michel qui donne procuration à BARTHOD MALAT Pierre-Antoine, VOUILLOT Jean-Pierre, VOUILLOT Véronique.

Effectif présent : 32 Suffrages exprimés : 36

Madame MERCIER Véronique a été élue secrétaire.

1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 12/07/2018 est approuvé à l'unanimité.

2/ Station d'Épuration (STEP) de Vanclans-Nods : point du dossier et avenant au marché de travaux.

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée les travaux en cours sur la station d'épuration de Vanclans / Nods.

Il expose la nécessité de réaliser des travaux non prévus au marché initial suite à des suggestions imprévues qui portent sur :

-la nature du sous-sol non porteur et la profondeur de la lagune

-le volume de boues à évacuer plus important que prévu et les difficultés d'évacuation suite à la présence de sources qui arrivent en permanence dans la lagune. De trouver une solution de remplacement au désengagement de l'entreprise SAULNIER cocontractant solidaire avec l'entreprise SCIRPE ;

D'évaluer le plus précisément possible le surcoût engendré par l'augmentation des travaux de curage.

Montant initial du marché : 534 242.60 € HT 641 091.12 € TTC

Montant du présent avenant : 267 512 € HT 321 015 € TTC

Montant du marché compte tenu

De l'avenant n° 1 801 754.60 € HT 962 105.52 € TTC

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer l'avenant de 267 512,00 € HT à réaliser avec le groupement d'entreprise SCIRPE centre est et SARL SAULNIER dont le mandataire du groupement est l'entreprise SCIRPE ainsi que tout autre acte et documents afférents à cette affaire.

3/ Finances.

A/Budget assainissement : décisions modificatives.

Afin de régulariser des écritures d'ordre sur le budget assainissement, le propose au conseil de faire les modifications suivantes :

Article 21562/041, DEP : 2400 € Article 21532/041, REC : 2400 €

Article 777/042, REC : 336 € Article 139111/040, DEP : 336 €

Article 281562/041 DEP : 40 € Article 281562/041 REC : 40 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

B/Budget principal : décisions modificatives.

Afin de finir d'amortir les subventions versées pour la construction du centre de secours d'Orchamps Vennes le maire propose au conseil de passer les écritures d'ordre suivantes sur le budget principal :

Article 28041582/040, DEP : 580 € Article 6811/042, DEP : 580 €

De plus afin de régulariser des écritures d'inventaire il convient de passer les opérations d'ordre suivantes
Article 2313/041, DEP : 100 000 € Article 21318/041, REC : 100 000 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

C/ Cotisation au fond de solidarité pour le logement (FSL) et au fond d'aide aux accédants en difficulté (FAAD).

Le maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au fond de solidarité pour le logement (FSL) et au fond d'aide aux accédants en difficulté (FAAD) pour l'année 2018 comme suit :

- quote part communale au FSL : 0.61 € / habitant - quote part communale au FAAD : 0.30 € / habitant
La part de la commune s'élève à 958 € pour le FSL et 471 € pour le FAAD.

Le conseil, après en avoir délibéré décide de participer au FSL et au FAAD à l'unanimité.

D/ Feu d'artifice du 14/07/2018.

Comme chaque année, le montant de la facture du feu d'artifices du 14 juillet, tiré cette année à Nods, est partagé entre les communes d'Epenoy et Les Premiers Sapins, respectivement à hauteur de 2/9 et 7/9. Le coût étant de 3 600 €. Il sera donc refacturé à la commune d'Epenoy $3\ 600\ € \times 2/9 = 800\ €$

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

E/ Remboursement GROUPAMA.

Dans le cadre de l'affaire concernant le PLU de Nods qui opposait la commune à monsieur BOURLARD, et pour laquelle la commune a obtenu gain de cause, GROUPAMA rembourse à la commune les frais d'honoraires d'avocats (cabinet DSC) à hauteur de 2 451.88 €.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4/ Patrimoine bâti.

Le maire fait le point des travaux et notamment les retards accumulés par l'entreprise DURAND (structure bois, bardage) à qui il sera imputé des pénalités conformément à l'acte d'engagement et au CCAP.

A/ Demande de subvention à la DRAC pour la médiathèque :

Monsieur le Maire présente le projet d'équipements de la médiathèque dans la future MSAP. Le Maire précise que ces équipements peuvent faire l'objet d'une aide financière de la DRAC au titre de l'aménagement des bibliothèques.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à équiper en 2018 la médiathèque de la MSAP en mobilier et équipements informatiques pour les montants estimés globaux suivants :

- Matériels informatiques : 4 062 € HT
- Mobilier et matériel multimédia : 19 170 € HT
- De solliciter le concours de l'Etat pour le mobilier et le matériel multimédia (30 % de subventions) : 5 751 € et pour le matériel informatique (50 % de subventions) : 2 031 €
- Adopte le dossier de demande de subvention ;
- Fonds libres : 15 450 € HT

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B/ présentation de la nouvelle configuration de la bibliothèque et de l'organisation RH au sein de la MSAP.

Le Maire rappelle au conseil que pour assoir l'accueil et l'animation au sein de la MSAP, il avait été chiffré qu'un poste à mi-temps supplémentaire était nécessaire et pour lequel un appui financier a été obtenu. Avec le développement de la bibliothèque, il pourrait être envisagé de recourir à l'ouverture d'un poste à temps partiel couvert pendant 3 ans expérimentaux à 50% (DRAC et Département), dont 20% seront affectés à des tâches d'animation auparavant dévolues au service administratif.

C/ Achat d'une maison pour personnes âgées :

Le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement d'une maison de village en appartements pour personnes âgées évoqué lors du dernier conseil. Après avoir rencontré les propriétaires (monsieur HEITMANN et madame PETIT) du bien situé sur la parcelle ZL 118, et après négociations, le prix de vente de la maison a été fixé à 235 000 €. Le Maire propose au conseil d'acquérir cette maison à ce prix. Le financement est à l'étude.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition de ce bien et autorise le Maire à signer tout acte et documents afférents à cette affaire.

D/ Attribution de logements sur la commune déléguée de Nods.

Alexandre COINTET présente au conseil les différentes demandes de logements sur Nods :

Madame CONTET Germaine, pour le logement T3 situé à :

- 5 route de la vallée, Nods, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 419.05 € ; Annexe : 20 €.

Le bail de logement conventionné prendra effet le 01/10/2018.

Monsieur PACHECO Anthony, pour le logement T3 situé à :

- rue des maisonnettes, Nods, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 411.90 € ; Annexe : 20 €.

Le bail de logement conventionné prendra effet le 01/10/2018.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5/ Voirie :

Sur proposition du conseil communal de Nods, le maire propose la création du nom de la rue du rétameur. C'est la rue partant de la rue de la Vallée et longeant sur la droite l'ex garage Colette. Elle sera prochainement mise en sens unique.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6/ CCPHD :

A/ Contrat P@C.

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de subsidiarité et différenciation en tenant compte des caractéristiques locales.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- Approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire des Portes du Haut Doubs,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

B/ Adhésion à un syndicat mixte ouvert :

La Communauté de communes exerce des compétences en GEMAPI et plus largement en matière de grand cycle de l'eau au titre de sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement ». La CCPHD a décidé de créer un syndicat compétent en matière de grand cycle de l'eau.

La Communauté de communes des Portes du Haut Doubs, a conduit à considérer que la solution la plus pertinente consiste en la création d'un syndicat mixte ouvert, disposant des compétences des deux syndicats existants ainsi que de la compétence GEMAPI et a décidé de consulter les communes membres sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI et plus largement dans les domaines d'actions détenus par la Communauté en matière de grand cycle de l'eau au titre de sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », notamment sur les bassins versants du Haut Doubs et de la Loue.

C/ Certificats d'économies d'énergie PRO-INNO-O8 : convention de mutualisation.

Dans le cadre de l'action de rénovation de l'éclairage public sur le territoire, la CCPHD mobilisé des fonds Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) TEPCV, sont mobilisés en termes de cofinancement, ce qui nécessite de passer un contrat avec EDF. Afin de rendre les dossiers éligibles et d'engager l'instruction, il est demandé de signer une convention de mutualisation entre la commune et la communauté communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et tout document afférent à cette affaire et à déposer un dossier de demande de financement au titre du dispositif « économies d'énergie dans les TEPCV ».

D/ Compétence « Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal.

Ce transfert de compétences a pour objectif d'initier une inscription du sentier de la Roche au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres (PDIPR) permettant d'accéder à des subventions départementales : 50% des coûts d'entretien, 20 ou 25% sur la communication, 50% sur les études.

Ayant entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à une prise de compétence « Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêt intercommunal » par la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs.

7/ Lotissement de Nods : mission topographique, autorisation d'urbanisme et opérations foncières.

Dans le cadre du projet de lotissement sur la commune déléguée de Nods, la commission patrimoine bâti propose d'attribuer la mission topographique, la constitution du dossier d'urbanisme ainsi que le montage des opérations foncières au cabinet COQUARD pour un montant de 11 376 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention d'honoraires et tout document afférent à cette affaire.

8/ Ressources humaines.

A/ Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe.

Le Maire expose au conseil que madame GENAR Sandrine a réussi son concours interne d'adjoint administratif principal de 2° classe et est donc inscrite sur la liste d'aptitude du même grade pour la session 2018.

Le Maire propose donc au conseil, étant donné la valeur et la compétence reconnues de cet agent, de supprimer un poste d'adjoint administratif et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2° classe et ce à compter du 01 octobre 2018 et nommer madame GENAR Sandrine au grade d'adjoint administratif principal de 2° classe à compter de cette même date.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B/ Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs.

Suite au résultat de la consultation menée par le centre de gestion du Doubs en début d'année, il est proposé de renouveler le contrat précédemment passé avec l'assureur SOFAXIS (assurance des risques statutaires du personnel) pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31/12/2022).

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs.

9/ Questions diverses.

- La réunion pour la prochaine fête villageoise aura lieu le 19/09 à Rantechaux.
- Un expert géomètre du cadastre (DGFIP) sera sur le territoire pendant 2 mois. Cette personne a tout pouvoir pour pénétrer sur les propriétés afin d'y effectuer des contrôles.
- L'organisation pour le repas des anciens de fin d'année est en cours.
- 11/11 : la cérémonie est en préparation. Les travaux aux monuments aux morts à Nods devraient être terminés.
- Le dossier concernant l'aire de covoiturage est en bonne voie (accord de la DIREST, décision du STA en cours).
- La Présidente du conseil départemental a été relancée concernant le carrefour de la RN 57 en direction de Pontarlier à hauteur du « Petit Paris ».
- Une exposition de bâches ayant pour objet l'environnement est en cours sur le territoire.
- A termes, les différentes manifestations qui ont eu lieu à la « Baraque » ont connu une bonne affluence. La valorisation de ce site se poursuivra par le biais de différentes manifestations.
- La commission voirie se réunira le 14/09.
- Un 3° agent technique est en poste depuis début août aux ateliers.
- Au prochain conseil municipal des discussions seront lancées sur les sujets suivants : devenir des mairies déléguées, avenir des anciens locaux de la bibliothèque, ouverture d'un resto/bar à la From...

Fin de la séance à 22h10.

Le Maire

Pierre-François BERNARD

